

Réunion du Conseil Municipal
Séance du 14 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le huit novembre deux mil vingt-trois, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

Étaient présents : Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BOIREAU Philippe, Madame CUCHE Séverine, Monsieur MICHEL Fabien, Monsieur RIVIERE Pierre, Monsieur VIMENET Manuel, Madame ZANETTI Frédérique, Monsieur RENAUDIN Nicolas

Étaient absents : Monsieur FORET Christophe, Madame CHARRON Émilie, Madame D'INCAU Audrey, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur LIEGE Édouard, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Madame MARCELIUS Stéphanie

Pouvoir : Monsieur FORET Christophe donne pouvoir à Monsieur RENAUDIN Nicolas, Madame CHARRON Émilie donne pouvoir à Madame CUCHE Séverine, Monsieur BILLAUD Stéphane donne pouvoir à Monsieur RIVIERE Pierre, Madame D'INCAU Audrey donne pouvoir à Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur CHAUVEAU Frédéric donne pouvoir à Madame ZANETTI Frédérique

Le Conseil a choisi comme secrétaire **Monsieur RIVIERE Pierre**

Délibération 20231114_11 relative à l'aménagement (travaux et équipements) d'un local associatif pour l'ACCA –associations et agents communaux

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'au vu des travaux qui seront réalisés sur le stade de foot, il est prévu de délocaliser l'ACCA et de faire des travaux en régie à l'atelier municipal pour un local plus grand que l'Ecurie (jauge 19 personnes) et qui sera utilisé par toutes les associations et les agents municipaux.

Les travaux réalisés en régie par les équipes municipales permettent d'entretenir et de valoriser le patrimoine de la collectivité. Ils font l'objet d'un traitement comptable de valorisation afin de les intégrer dans l'actif de la collectivité. Ces écritures comptables se fondent sur un coût global comprenant le coût réel des fournitures et le coût du personnel technique.

Catégorie	Contenu devis	Montant HT	Montant TTC
Équipement	Cuisine, WC, local technique	11 858,36	14 230,14
Matériaux	Parpaing Isolation Charpente Carrelage ...	13 282,41	15 962,86
Portail	Portail coulissant	1 987	2 384,40
Total		27 127,77	32 577,40

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à **12 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention** décide :

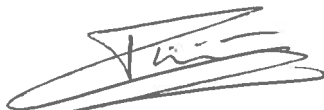
- De faire les travaux en régie pour un montant de 27 127,77 € soit 32 577,40 €
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

AR Prefecture

086-218600740-20231114-20231114_11-DE
Reçu le 16/11/2023

Fait et délibéré en séance, le 14 novembre 2023
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Pierre RIVIERE



Le Maire,
Ibrahim BICHARA



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA
Date d'envoi en Préfecture : 16 novembre 2023
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 16 novembre 2023

Fin de la séance à 21 heures
Prochain Conseil Municipal le jeudi 14 décembre à 18h30

AR Prefecture

086-218600740-20231114-20231114_11-DE
Reçu le 16/11/2023